

**Corinne NOEL**

*Maire de Marck-en-Calaisis*

*Conseiller Communautaire de Grand Calais Terres et Mers*

## **AVIS DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC**

Le public est informé que par délibération du 15 février 2018 le Conseil Municipal de la Commune de Marck en Calaisis a prescrit une modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme portant :

- sur l'intégration d'un sous-secteur UCa aux abords de la place de l'Europe et ce afin de préciser les règles de stationnement dans cette zone.
- sur la modification du périmètre des emplacements réservés n°14 et 15 et le changement de dénomination du n°15 en parc urbain.

Conformément aux prescriptions de l'article L. 153-47 du Code de l'Urbanisme, un dossier de présentation est mis à la disposition du public pour une durée d'un ( 1 ) mois, du 22 octobre 2018 au 23 novembre 2018 inclus.

Pendant cette période, le public pourra le consulter, dans les locaux de la mairie, aux jours et heures habituelles d'ouverture, et consigner ses observations sur un registre spécialement prévu à cet effet :

Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le document est également consultable sur le site internet de la commune :

[www.ville-marck.fr](http://www.ville-marck.fr) rubrique « urbanisme »

Toute personne intéressée pourra également faire part de ses observations par écrit auprès de Madame le Maire à l'adresse suivante :

*Mairie de MARCK – 2 Place de l'Europe- B.P. 14 - 62730 MARCK.*

Ou par mail :

[mairie@ville-marck.fr](mailto:mairie@ville-marck.fr) sous l'intitulé « Observation Modification simplifiée du PLU »

Au terme de la mise à disposition au public, le Conseil Municipal sera invité à délibérer à nouveau sur le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme tout en tenant compte des observations émises par les administrés.



**Corinne NOEL**